

**NON CLASSIFIÉ**

Public Inquiry Into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédéraux

## Résumé d'interrogatoire à huis clos : M<sup>me</sup> Janice Charette<sup>1</sup>

M<sup>me</sup> Janice Charette a été interrogée par les avocats de la Commission lors d'une audience à huis clos qui s'est tenue le 4 mars 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger le témoin. Conformément à une décision rendue à la suite d'une demande du gouvernement du Canada, l'audience s'est tenue en l'absence du public et des autres Participants.

### Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'interrogatoire se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.

---

<sup>1</sup> Traduction.

**NON CLASSIFIÉ**

- Ce résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel préparé par le gouvernement du Canada et le résumé d'entrevue non classifié préparé par les avocats de la Commission.

## Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [1] M<sup>me</sup> Charette a confirmé l'exactitude du résumé classifié de son entrevue menée par les avocates de la Commission, M<sup>mes</sup> Nathalie Drouin et Jody Thomas, le 15 février 2024. Elle a adopté ce document comme faisant partie de son témoignage devant la Commission.

## Structure du Bureau du Conseil privé (BCP)

- [2] M<sup>me</sup> Charette a été nommée greffière par intérim du BCP ( « **greffière** ») en mars 2021 et de façon permanente à ce poste en mai 2022 [elle a occupé le poste de greffière jusqu'au 24 juin 2023, avant de prendre sa retraite de la fonction publique]. Elle avait précédemment occupé les fonctions de greffière d'octobre 2014 à janvier 2016. En qualité de greffière, M<sup>me</sup> Charette était à la tête du BCP, lequel soutient le premier ministre, le processus décisionnel du Cabinet, et plusieurs autres portefeuilles ministériels, dont celui des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales. Le BCP surveille et coordonne la réponse gouvernementale aux questions impliquant tous les ministères; on peut donc l'envisager comme étant un microcosme du gouvernement.
- [3] M<sup>me</sup> Charette a recensé les trois secrétariats suivants du BCP comme étant pertinents pour le mandat de la Commission.
- a) Le BCP abrite le **conseiller à la sécurité nationale et au renseignement (CSNR) auprès du premier ministre**. Le CSNR conseille et soutient le premier ministre pour tous les aspects dont il est responsable en matière d'affaires internationales et de sécurité nationale. Il supervise la fonction de coordination de la sécurité et du renseignement au sein du BCP. À la suite d'une réorganisation en 2021, le conseiller de la politique étrangère et de la défense relève désormais du CSNR.
  - b) Évoluant au sein du BCP, le Secrétariat des institutions démocratiques prête main forte au ministre des Institutions démocratiques.

**NON CLASSIFIÉ**

c) Le BCP héberge également une équipe de communication, qui donne des conseils sur les communications gouvernementales et la gestion des enjeux, et qui soutient le travail du groupe des cinq experts.

[4] Le BCP est responsable du fonctionnement du système constitué par le Cabinet et les comités du Cabinet, un système que le premier ministre établit pour soutenir le processus décisionnel de ses ministres et pour sa propre gouverne. Le BCP possède une unité spécialisée chargée d'assister chaque comité du Cabinet, ce qui implique la tenue de séances d'information à l'intention du président, la préparation des ordres du jour, la distribution des documents et la consignation des décisions prises par le comité.

[5] M<sup>me</sup> Charette a ensuite décrit la relation entre le greffier et le sous-greffier. Bien que ces deux hauts responsables aient chacun leurs propres responsabilités, ils s'efforcent de rester informés des actions de l'autre pour pouvoir s'entraider et se substituer l'un à l'autre au besoin, étant donné l'importance des enjeux qu'ils traitent.

### Comités interministériels

[6] M<sup>me</sup> Charette a déclaré que le CSNR supervisait les comités suivants. Cependant, Mme Charrette a fourni les informations suivantes sur certains comités de sous-ministres (SM), tout en précisant que l'explication de M<sup>me</sup> Thomas est plus définitive.

a) **Le Comité des SM sur la sécurité nationale** met l'accent sur les enjeux de politiques qui touchent la sécurité nationale.

b) **Le Comité des SM sur la coordination opérationnelle** s'occupe principalement de la coordination de la réponse opérationnelle aux questions de sécurité nationale.

c) **Le Comité des SM sur la réponse rapide**, récemment mis en place et qui pourrait avoir été renommé depuis, vise à garantir que les éléments de renseignement individuels et cumulatifs sont traités de manière adéquate, opportune et coordonnée.

[7] Le **Groupe d'intervention en cas d'incident (« GII »)** est un forum convoqué par le premier ministre visant à réunir un groupe de ministres, en fonction de l'enjeu ou de la situation en présence, afin de coordonner les interventions si des événements particuliers

**NON CLASSIFIÉ**

surviennent. Parfois, le premier ministre peut convoquer un GII en amont d'un problème, afin de se préparer et de travailler sur l'état de préparation. M<sup>me</sup> Charette a expliqué que ce type d'intervention pouvait avoir lieu dans des cas dépassant les responsabilités d'un seul ministre, tel que le ministre de la Protection civile. La composition du GII et les dates de ses réunions sont déterminées de manière ponctuelle en fonction de la nature du problème. Aucun GII n'a été convoqué en rapport avec l'ingérence étrangère, mais un groupe de ministres a pu se réunir de manière informelle à la suite des fuites survenues dans les médias en 2022 et 2023. Dans ce cas-ci, la différence résidait dans le fait que, en raison du sujet abordé, aucun compte rendu public n'a été fourni.

- [8] En examinant l'organigramme des comités, M<sup>me</sup> Charette a expliqué que dans le domaine de l'ingérence étrangère, il existe des comités au niveau des sous-ministres adjoints (SMA) et des SM qui s'occupent de la sécurité des élections, en plus du Protocole public en cas d'incident électoral majeur et du groupe des cinq experts. Le groupe des cinq experts ne doit pas être considéré comme un substitut au pouvoir décisionnel du Cabinet, qui peut fonctionner à titre exceptionnel pendant la période de transition.

Préoccupations en matière d'ingérence étrangère soulevées par le Parti conservateur du Canada (« PCC »)

- [9] M<sup>me</sup> Charette a fait remarquer que, en langage courant, le terme « zone grise » désigne une zone qui n'est ni noire ni blanche. M<sup>me</sup> Charette a décrit les échanges qui ont eu lieu entre les membres du groupe des cinq experts et dans l'espace décisionnel à propos de l'évolution de l'approche pour lutter contre l'ingérence étrangère et de la sophistication croissante des outils et des techniques utilisés par les acteurs hostiles. Le défi permanent pour le Canada et tous les pays qui croient en la démocratie et en la primauté du droit est de veiller à disposer d'outils, de techniques et de processus suffisamment sophistiqués pour rivaliser avec nos adversaires sur ce plan. La notion de « zone grise » fait l'objet d'un débat permanent qui consiste à définir notre approche globale, la manière de détecter les situations d'ingérence et les solutions envisageables pour les dissuader. M<sup>me</sup> Charette a observé que le coffre à outils mise en place pour les élections de 2019 a été modifiée pour celles de 2021, et qu'après les élections de 2021, ces mêmes conversations ont eu lieu.

**NON CLASSIFIÉ**

M<sup>me</sup> Charette a fait remarquer que dans le contexte du Protocole, il était permis aux partis politiques de soulever des problématiques.

- [10] M<sup>me</sup> Charette a témoigné des préoccupations du PCC en matière d'ingérence étrangère après les élections de 2021. Elle a expliqué que le PCC avait fait part au BCP d'un certain nombre de préoccupations et d'aspects qui lui semblaient suspects, mais qui n'entraient pas tous dans le champ d'application du Protocole. Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail ») s'est penché sur les préoccupations du PCC et lui a rendu compte de son évaluation, mais ce dernier n'a pas été satisfait de la réponse. Par exemple, lorsqu'une information paraît quelque part et est ensuite reprise ailleurs, certaines personnes peuvent conclure à l'évidence d'une action dirigée ou encouragée par un acteur étranger. Or, il se pourrait aussi que ce soit simplement des Canadiens qui agissent de leur propre initiative pendant une campagne électorale, discutant d'un ensemble de questions. M<sup>me</sup> Charette a insisté sur le fait qu'elle ne remettait pas en question le sérieux des préoccupations du PCC, mais notait simplement la divergence entre l'interprétation du PCC, à la lumière des informations à sa disposition, et celle des organismes de renseignement et du groupe des cinq experts.

### Ingérence étrangère dans les élections de 2021

- [11] M<sup>me</sup> Charette a discuté d'une préoccupation d'ingérence étrangère soulevée lors des élections de 2021. Bien que le groupe d'experts ait suivi de près la situation, il a jugé qu'elle n'atteignait pas le seuil requis pour justifier une annonce publique. Toutefois, le groupe d'expert était d'avis que des mesures d'atténuation étaient nécessaires. En sa qualité de greffière du Conseil privé, M<sup>me</sup> Charette a donc demandé au directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) de revenir vers elle avec des propositions et des conseils sur ce qui pourrait être fait, le cas échéant. M<sup>me</sup> Charette et le directeur du SCRS se sont entendus sur une façon de répondre à cette préoccupation, qui n'a pas été soulevée directement auprès du premier ministre.

**NON CLASSIFIÉ**

## Séances d'information notables

## Séance d'information du 28 septembre 2022

[12] M<sup>me</sup> Charette a passé en revue les notes prises par le chef de cabinet adjoint du cabinet du premier ministre lors d'une séance d'information du SCRS destinée au personnel du cabinet du premier ministre, donnée le 8 septembre 2022<sup>2</sup>. M<sup>me</sup> Charette n'y a pas participé. Cependant, au début du même mois, le directeur du CSIS, M. Vigneault, l'avait informée sur l'ingérence étrangère et sur l'amélioration du coffre à outils et de la réponse politique. La séance d'information à laquelle elle a pris part incluait des références à des exemples spécifiques d'ingérence étrangère potentielle.

[13] Après les séances d'information du mois de septembre, M<sup>me</sup> Charette a jugé nécessaire d'informer le premier ministre au sujet de l'ingérence étrangère pour qu'il soit au courant de la situation.

[14] Elle se souvient, en référence aux notes prises par le chef de cabinet adjoint durant la séance d'information du premier ministre du 28 octobre 2022 (à laquelle M<sup>me</sup> Charette a assisté), que les sujets sur lesquels on l'avait informée en septembre 2022 ont été de nouveau évoqués.

## Séance d'information du 20 mars 2023

[15] Les notes préparées par le chef de cabinet adjoint du premier ministre lors de la séance d'information tenue le 20 mars 2023 – soit après les fuites dans les médias – ont été présentées à M<sup>me</sup> Charette. Les rapports de renseignement concernant Han Dong ont été discutés au cours de la séance d'information. M<sup>me</sup> Charette a fait remarquer qu'un renseignement peut être rapporté même s'il est inexact, mais elle ne savait pas si un produit de renseignement contenant des allégations autour de la course à l'investiture de Don Valley-Nord avait été rappelé ou modifié.

---

<sup>2</sup> CAN017998 [Notes manuscrites de B. Clow et invitation à la réunion] (28 septembre 2022).

**NON CLASSIFIÉ**

Interrogatoire effectué par l'avocat du gouvernement du Canada

[16] M<sup>me</sup> Charette estime que le groupe des cinq experts a fait du bon travail en 2021 et qu'elle est convaincue que les élections de 2021 ont été libres et justes. Elle a indiqué que l'ingérence étrangère représente un défi pour toutes les démocraties libérales. Nous sommes désormais plus aptes à la détecter qu'auparavant, mais elle prend de l'ampleur et les États étrangers améliorent leurs compétences en la matière, ce qui implique que nos outils doivent continuer à évoluer.